

Agde, le 19 Octobre 2022

COMITE DE QUARTIER « CAYRETS »
Mercredi 12 Octobre 2022

1 - Stationnement anarchique Chemin des Cayrets, une étude devait être faite où en est cette réflexion.

Réponse :

Après concertation au cours de la réunion, le bureau d'étude voirie va réfléchir à l'implantation d'un espace vert qui permettrait d'éviter les stationnements abusifs. Une étude sera faite.

2 - Tout d'abord toujours le même problème concernant les bacs poubelle. Nous avons deux points litigieux où celles-ci sont toujours dehors quelque soit le jour de collecte et le code couleur.

- Angle de la rue du Rouet et Danton:

- Angle de la rue Victor Lachaud, Sadi Carnot et Olivier.

Le conteneur autorisé en extérieur rattaché à l'immeuble n°2 rue Victor Lachaud est toujours positionné au milieu du trottoir et ce malgré l'intervention des services concernés entraînant une accumulation de bacs qui à termes risque de DEVENIR un emplacement de tout-venant. Avant celui-ci était positionné contre le mur mais le propriétaire actuel ne souhaite plus l'avoir car il vient de le refaire, où en est l'enquête avec M. Bentajou ? La loi dit que les poubelles doivent être chez les particuliers. Voir quelle serait la meilleure solution car des tensions sont entrain de naître dans le secteur.

Réponse :

- concernant les bacs à demeure dans les rues Rouet, Danton, Lachaud, Sadi Carnot et Olivier. Les services du SICTOM y passent régulièrement, et effectuent des roulages de bacs. Les bacs qui n'étaient plus attribués ont été enlevés. Des bacs disparaissent pour réapparaître.

. concernant les conteneurs angle rue du Rouet et rue Danton, la Brigade Environnement mène une enquête avec le Sictom afin d'avoir les informations pour verbaliser.

Pour information, l'immeuble n°2 de la rue LACHAUD, constitué de 5 logements, a un réel problème de stockage pour la poubelle attribuée. Pas de lieu de remisage dans les parties privatives, des escaliers pour entrer... c'est la raison pour laquelle ils disposent depuis de nombreuses années d'un conteneur de 660l qu'ils remettent contre leur mur avec une autorisation municipale. Ils amènent 2/semaine ce bac au point de collecte.

Un particulier mal intentionné s'est permis de boulonner sur la voie publique un rack à vélos à l'emplacement du conteneur et a déplacé celui-ci par un marquage au sol. Avec l'aide de la Brigade Environnement, le SICTOM a fait retirer le rack à vélo et nous avons effacer la peinture

Réponse :

Monsieur BENTAJOU reçoit un des riverains très prochainement.

3 - Parking Quai des Chantiers :
Des encombrants sont là depuis cet été.

Réponse :

Une demande a été effectuée aux services de la Ville pour retirer ce dépôt.

4 - Autre inquiétude qui concerne l'ouverture du futur Théâtre Agathois, le manque de places de stationnement dans le secteur et la suppression des places devant la salle du TAG, laisse craindre un stationnement sauvage dans les rues adjacentes lors des spectacles et en dehors. Quelles mesures avez-vous prises pour y remédier?

Réponse :

Le stationnement se fera au parking de la Calade pour l'alimentaire, parking Mirabeau pour le vestimentaire, Quai du Chapitre et Place Jean Jaurès pour les fleurs.

5 - Il m'a été demandé si des poubelles spécifiques avec distributeur de sacs pour déjections canines allaient être disposées dans ce secteur. Beaucoup de personnes souhaiteraient qu'il y en ait plus dans la cité.

Réponse :

Le service va en positionner un.

6 - Le kinésithérapeute M. Bury Christian 17 rue Sadi Carnot, aimerait avoir devant chez lui un banc afin que chacun puisse s'y poser. (Prendre contact avec lui)

Réponse :

Le service va prendre contact avec Monsieur BURY.

7 - L'armoire de raccordement téléphonique de la rue Sadi Carnot est cassée, merci d'en avertir les services compétents.

Réponse :

Le service concerné le signale à l'opérateur ORANGE.

8 - Toujours les mêmes doléances, incivilités, vitesse excessive de jeunes Fangio écervelés, trafic de stupéfiants, propriétaire de chiens qui ne savent pas se promener avec un sac à crottes. Peut-on prévoir un peu plus de passage de patrouilles de police dans notre quartier.

Réponse :

Des passages et points fixes seront mis en place notamment par la brigade moto.

9 - Boulevard des Lucioles, entre le rond point de la Prunette à droite et le St Christ, ruisseau rempli par des broussailles (mettre une protection afin d'éviter un accident).

Réponse :

Une visite sera faite rapidement.

10 - Poteau téléphonique entre le 14 et le 12 devrait être déplacé (piste cyclable) Boulevard des Lucioles.

Réponse :

Un chiffrage va être demandé à l'opérateur pour le déplacement de cet ouvrage.

11 - St Christ, guinguette ?

Réponse :

L'activité de snacking est autorisée par les services de la Ville.

12 - Panneaux publicitaires sauvages au St Christ à l'année pour diverses occasions...Pourquoi un passe-droit ?

Réponse :

Ces panneaux avaient été enlevés par la brigade environnement qui va renouveler cette opération.

13 - Rond point de l' Archipel les broussailles gênent les piétons, dangereux pour les personnes handicapées.

Réponse :

L'entretien du rond-point de l'archipel a été fait.

14 - Arbres non remplacés au cimetière angle rue Louis Vallière et rue Verlaine, arbre cassé voiture garée à la place.

Réponse :

Le remplacement des arbres Louis Vallière et rue Verlaine sont prévus en automne.

15 - Salle des Sports Charrin, voir avec M. Villa, grosses infiltrations - mauvaise image d'Agde lors des rencontres scolaires et autres, (risque d'accident)

Réponse :

Le Directeur des Services des Sports n'a reçu aucune alerte en ce sens des utilisateurs de ce gymnase.

Par contre, un investissement conséquent est prévu sur le gymnase MOLINIE suite à de grosses infiltrations .

16 - Stade de rugby, plus de parking où se garer ?

Réponse :

Le parking a été recréé derrière l'équipement sportif (pumptrack) en cours de réalisation.

17 - Parking de l' Agenouillade, cela devient vraiment difficile de se garer

Réponse :

Un parking de plus de 4000 m² est ouvert à tous et accessible à 60m chemin du Lamparo.

18 - Qu'est-il prévu pour le parking souterrain (Théâtre)

Réponse :

Deux parkings sont à disposition gracieusement, le Forum Jean Roger ainsi que la Promenade (et bientôt le futur parking sous terrain).

19 - Suite aux diverses infractions des 2 roues, (rodéo mobylettes, roue arrière) ainsi que nuisances sonores rue Louis Vallière, serait-il possible d'envisager un peu plus de passages des patrouilles de police dans ce quartier.

Réponse :

Des passages et points fixes seront mis en place notamment par la brigade moto.

20 - Est-il prévu de refaire les bandes blanches sur tout Agde, (manque de visibilité)

Réponse :

La signalisation horizontale fait l'objet d'un entretien annuel, les bandes blanches seront repeintes également.

21 - Augmentation de l'abonnement facture d'eau !

Réponse :

Pour l'augmentation de la facture d'eau, elle est consécutive à l'intégration des nouveaux ouvrages dans le périmètre affermé. Sept postes de refoulement et les réseaux afférents.

22 - Proposition de la Mairie pour sa contribution aux démarches contre le réchauffement climatique (éclairages publics ? etc...)

Réponse :

La Ville a validé lors du dernier Conseil Municipal la signature de 3 conventions d'occupation du Domaine Public pour la création de trois nouvelles centrales photovoltaïques sur les toitures de la nouvelle halle du CIT et les parkings du Golf et des Echasses Blanches (Rochelongue).

La construction de ces trois centrales est programmée sur le premier semestre 2023.

Le fonctionnement de ces nouvelles installations en complément des trois centrales photovoltaïques existantes (parkings Catalogne - Gallois, Coquille - Soullières et sur les toitures des bâtiments techniques du CTM) permettra la production annuelle de 6 millions de kWh ce qui correspond à la consommation annuelle de 1305 foyers soit 5220 personnes et permettra d'éviter 550.5 t de CO2. L'énergie produite par ces installations est remise au réseau de distribution d'électricité.

La commune travaille également à la création de trois centrales photovoltaïques dont l'énergie produite sera utilisée pour de l'autoconsommation pour les bâtiments suivants : hôtel de Ville Mirabel, future salle polyvalente, centre aquatique.

Le centre aquatique va être également équipé d'une chaudière bois pour limiter la consommation en gaz de l'équipement.

Des actions en faveur de la sobriété énergétique vont également être engagées :

- réduction des consignes de température pour le chauffage des bâtiments,
- extinction de l'éclairage des parkings des bâtiments
- éclairage public.

La Ville a également contribué à la réalisation "d'ilots de fraîcheur" dans trois cours d'école (Jules Verne, Albert Camus, Jean Moulin) en procédant à une désimperméabilisation des sols.

Des travaux similaires doivent être réalisés l'année prochaine au niveau de l'école Victor Hugo.

Questions diverses :

- Boulevard des Lucioles : pouvez vous prévoir de remettre les barrières qui ont disparues ?
- Boulevard des Lucioles : au niveau du numéro 12 un poteau orange est penché.

SECURITE

Stéphane FRANCES, Direction sécurité

Etat des verbalisations du 1^{er} septembre au 19 septembre dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 3
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 3
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 3
- Domaine « Divers » : 4
- Domaine « environnement » : 1

GRANDS TRAVAUX

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PROGRAMME DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE DE LA VILLE

La gestion du Patrimoine Arboré de la ville d'Agde est gérée par la CAHM depuis 2003 et depuis novembre 2018, il a été mis en place un service dédié à la gestion du patrimoine arboré de la CAHM. Un recensement de tous les arbres du domaine public communal urbain a été fait informatiquement avec une fiche sanitaire par sujet.

1) INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Sur l'ensemble du territoire de la CAHM 41 000 arbres recensés, dont 20 532 arbres sur Agde répartis de la façon suivante :

- 7 366 Agde ville
- 10 277 Cap d'Agde
- 1 113 Grau d'Agde
- 1 596 Tamarissière

Le patrimoine arboré de la ville d'Agde représente la moitié de l'ensemble de l'inventaire de la CAHM

2) CONTROLES PERIODIQUES

L'inventaire est géré par les gestionnaires de la façon suivante :

- Contrôle bisannuel des arbres des écoles et crèches (vacances d'été et vacances de Noël)
- Contrôle annuel des arbres des cimetières (septembre)
- Contrôle tous les 2 ans des autres arbres

Le contrôle consiste à identifier les risques liés à la présence de bois morts, de champignons lignivores, de défauts mécaniques ou de maladies.

En cas de doutes sur la santé des arbres, un expert en arboriculture (ONF ou privé) est requis pour établir un rapport officiel et préconiser un mode de gestion sur plusieurs années.

3) ABATTAGE

Lorsqu'un arbre doit être abattu (malade, mort, dangereux, gênant, problème racinaire, etc), la décision est soumise à la validation des élus.

4) TAILLES

La taille est réalisée soit par les équipes des espaces verts pour les petits sujets soit par l'équipe d'élagage constituée de 7 agents équipés de 2 nacelles élévatrices pour les travaux en hauteur.

Les demandes d'interventions émanent soit des administrés, soit des élus, soit des services techniques de la ville soit du service Patrimoine en tant que gestionnaire. Les requêtes sont toutes examinées mais pas forcément recevables.

5) TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

2 types de traitements annuels :

a- Le traitement des conifères hôtes de la chenille processionnaire du pin
Traitement curatif annuel en octobre par pulvérisation de *Bacillus thuringiensis* sur l'ensemble des conifères sensibles (pins, cèdres) et traitement préventif par hormones sexuelles en mai /juin sur les conifères des écoles et crèches.

b- Le traitement des palmiers contre le charançon du palmier (obligatoire)
8 traitements réalisés en prestation sur 400 palmiers entre les mois de mars et novembre et 4 traitements en régie sur 400 petits palmiers.

6) ROLE DE L'ARBRE EN MILIEU URBAIN

La présence de l'arbre en milieu urbain est bien souvent mal considérée par une partie de la population (gênes désagréables comme la chute des feuilles à l'automne qui « salit » les cours, terrasses, toitures, piscines) les fructifications qui peuvent générer des allergies, les oiseaux qui nichent ou se posent sur les branches (salissures, les chutes de petits bois morts, l'ombre portée sur les piscines ou panneaux photovoltaïques), gênes structurelles (câbles aériens ou façades de bâtiments), etc.

Pourtant de nos jours il y a une prise de conscience du rôle essentiel que peut jouer la présence des arbres en milieu urbain.

- Un arbre a la faculté de capter le CO₂ dans l'air, notamment celui que produit l'homme par la pollution, pour le stocker dans son bois. On estime qu'un arbre de 35 ans capte environ 25 kg de co₂ par an.

- Un arbre rejette de l'eau dans l'air par le phénomène de l'évapotranspiration (1000l /jour pour un vieux chêne et 75 l /jour pour un bouleau) ce phénomène conjugué à l'ombre qui filtre le rayonnement du soleil, à proximité d'un arbre la température baisse de 5 ° par rapport à l'air ambiant, on peut le constater notamment lors de fortes températures estivales.

- Au niveau biodiversité l'arbre joue un rôle essentiel comme plante hôte de nombres d'insectes, petits vertébrés, oiseaux, alimentation des sols

7) LE BON ARBRE AU BON ENDROIT

Trop d'erreurs ont été commises par des plantations d'arbres mal étudiées. Le service Patrimoine Arboré est régulièrement sollicité pour tous les futurs aménagements afin de préconiser les bonnes règles de plantations à savoir la principale, « le bon arbre au bon endroit ». Contrairement à beaucoup d'idées reçues l'arbre n'a pas nécessité à subir des interventions de taille. Plus on le taille plus on le fragilise en créant des plaies sources d'entrées pour les maladies ou la fragilité de sa structure.

Le bon arbre au bon endroit permettra à celui-ci de bien se développer sans causer de nuisances et sans avoir besoin d'interventions régulières pour le contraindre par la taille.

La gestion du Patrimoine Arboré se fait en concertation avec les différents services municipaux, les futurs aménageurs, les élus et en relation avec des experts en arboriculture de l'ONF ou les techniciens de la FREDON, organisme chargé de la veille phytosanitaire.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

MONT SAINT LOUP / MONT SAINT MARTIN

En avant-propos il est nécessaire de contextualiser le mode de gestion des Monts Saint Loup et Saint Martin. Dans le cadre d'une convention tripartite (ville, aggro, ONF). L'Office National des Forêts en est le gestionnaire.

Nombreux sont ceux qui considèrent cet espace comme un parc périurbain mais il s'agit bel est bien d'une forêt communale.

1/ TRAVAUX SYLVICOLES

L'ONF fait face actuellement à deux problèmes majeurs que sont la nécessité de dépressage et le suivi sanitaire (présence massive du scolyte). Un plan sur plusieurs années défini par les ingénieurs sylvicoles est en place. Il a pour but de mener à bien une campagne visant à abattre des arbres malades et d'autres susceptibles d'empêcher le bon épanouissement des autres essences.

Dans le cadre de l'insertion professionnelle certains travaux qui ne nécessitent pas une haute technicité sont confiés par la ville et en accord à l'ONF, à des chantiers PLIE.

2/ UN PROJET GLOBAL

La ville vient de confier à l'ONF une étude d'avant-projet pour l'accueil du public et du paysage. Sous la houlette du service domanialité espaces naturels et ruraux, l'ONF a en charge une étude visant à définir un plan d'aménagement global qui mette en exergue la naturalité du site, le patrimoine bâti (sémaphore, tour des anglais).

De nombreux services municipaux (sports, Stm, chargés du patrimoine) interviendront en synergie avec l'ONF et les services de l'état tels que les architectes du patrimoine. A terme une meilleure accessibilité et des aménagements intégrés qui se combinent au paysage doivent permettre à ces points culminants d'être des sites incontournables de la ville.

Laurent BRAULT, Directeur Bâtiments

SALLE POLYVALENTE

En raison de la démolition de l'emblématique « Salle des Fêtes » de la rue Brescou en centre-ville, la Collectivité envisage la création d'une nouvelle Salle Polyvalente,

permettant de répondre à l'évolution des usages et répondant aux normes et technologies actuelles.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Construire un nouveau bâtiment qui répondra aux besoins **des administrés Agathois**, en matière de mise à disposition de locaux, pour tout style de manifestations (repas dansant, lotos, spectacle de fin d'année, ...),
- Réaménager une zone d'entrée urbaine y compris les dessertes des équipements publics environnants (stade Sanguin, espace Carayon, ...),
- Accueillir les bureaux administratifs de la Direction Logistique et Évènementielle, en charge de la location des salles et des animations de la Ville.

Cette **Salle Polyvalente** se situera au niveau de l'entrée du complexe sportif des 7 fonts, sur une parcelle appartenant à la Ville et plus précisément, au niveau des terrains de tennis.

Comme pour tous les nouveaux projets, la ville souhaite répondre aux objectifs de développement durable et d'action pour le climat.

Ainsi, la construction et le réaménagement seront dans le respect d'une construction HQE (Haute qualité Environnementale), en inscrivant le projet dans une démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen).

Cela consistera notamment :

- Par la mise en place d'une infrastructure résiliente encourageant l'innovation,
- Par la mise en place de technique préservant toutes les ressources naturelles et l'utilisation d'une énergie propre,
- Par la mise en œuvre de techniques d'auto consommation durables,
- Par la mise en œuvre de matériaux écoresponsables et respectueux de l'environnement (bois, isolants bio-sourcés, ...)

Avancement de l'Opération :

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence d'Architecture **PEYTAVIN – CLAVEAU DE LIMA** de Montpellier.

Les études de conception seront livrées fin Mars 2023 et l'attribution des entreprises de travaux se fera fin Mai 2023.

Le début des travaux est prévu pour fin Juin 2023 avec 14 mois de travaux et 1 mois de déménagement et de prise en main.

La mise en service opérationnelle de l'équipement est prévue pour fin Octobre 2024.

Coût de l'opération :

Le coût global de la construction du bâtiment et aménagement des abords est de 5 280 000.00 € TTC.

L'aménagement complet de l'opération y compris l'aménagement du parking photovoltaïque et la requalification de l'avenue Paul Balmigère est de 7 800 000.00€ TTC.

Ce projet, grâce au caractère innovant et respectueux de l'environnement, sera subventionné par nos partenaires institutionnels à hauteur de 30% environ.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PUMP-TRACK – PLANEZE / PLAINE DES SPORTS URBAINS

Situé au cœur de la *Planèze*, à équidistance d'Agde, du Cap et du Grau, le complexe sportif des Champs Blancs va bientôt se doter d'un nouvel équipement. Le pumtrack.

Il constituera le premier élément de la *Plaine de Sports Urbains* qui comprendra à terme :

- une aire de flat (figures au sol en skateboard et BMX),
- une minirampe (skateboard, roller, trottinette, BMX),
- un skatepark.

Sur cet espace d'environ 8 500 m² dédié à ce projet, seulement 2 500 m² seront occupés par des infrastructures, le reste de la zone sera dédié aux espaces verts et à la détente.

Dans cet esprit, la Plaine de Sports Urbains s'intégrera parfaitement dans le paysage en s'insérant dans la végétation et les volumes existants. Il n'y aura donc pas d'impact visuel majeur sur le site.

Cet espace se prêtera parfaitement à l'organisation d'événements (contests, jams, concerts...) grâce aux équipements déjà existants, notamment pour les accès et le stationnement (transport en commun, voies douces, parkings...). Le choix des éléments constitutifs du projet a été fait après avoir consulté les utilisateurs de l'ancien skatepark *Richelieu*.

Un *pumtrack* - ensemble de pistes constituées de bosses dans lesquelles on avance en vélo, skateboard ou trottinette en effectuant un mouvement de "pompage" avec les bras et les jambes - est actuellement en cours de construction au nord du Centre Aquatique, à la place du parking provisoire en bicouche, la centaine de places que celui-ci offrait a été repoussée une cinquantaine de mètres au nord, plus proche de l'école bilingue *Free Little Birds*.

Le pumtrack sera constitué de 3 pistes différentes : une pour les débutants, une handisport et une pour les pratiquants confirmés. Cette première phase de travaux, chiffrée à 275 000 € TTC est financée à hauteur de 60% environ par l'Union Européenne, la Région, l'Agence Nationale du Sport et le Département de l'Hérault.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des équipements sportifs qualitatifs réalisés par la Commune et plus particulièrement sur ce site, favorisant la pratique des activités de plein air au cœur de la Ceinture Verte. La réalisation de cette infrastructure

bénéficiera à tous les Agathois, rayonnera à travers tout le territoire de la CAHM et au-delà et permettra de répondre à la très forte demande des utilisateurs notamment durant la période estivale.

Un terrain de basket 3vs3 pourra également être intégré au site.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

PROPOSITION EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique, la ville va être confrontée à une très forte augmentation des coûts de l'électricité et du gaz (tarifs x 2.5 pour l'électricité des bâtiments, x 1.5 pour l'électricité de l'éclairage public et x 3.5 pour le Gaz).

L'éclairage public représente une part très importante en matière de dépense pour le budget de la ville. Il va donc être mis en œuvre de nouvelles dispositions pour limiter l'impact de la hausse du coût de l'énergie : de nombreuses mises en valeur du patrimoine vont être éteintes tout au long de l'année, seules les mises en valeur du Moulin des Evêques, du Pont des Maréchaux, de la Cathédrale, de l'Eglise du Grau d'Agde et de la Passerelle du Golf resteront allumées et seront éteintes pendant neuf mois (15 septembre au 14 juin) dès 21 heures et en été (15 juin au 14 septembre) à 1 heure.

L'éclairage public des parkings jouxtant des bâtiments municipaux : groupes scolaires, Centre Aquatique, Hôtel de Ville, Golf, Centre International de Tennis sera éteint au maximum une heure après la fermeture de l'établissement et ne sera rallumé au plus tôt qu'une heure avant l'arrivée des premiers occupants.

Afin de limiter au maximum l'impact de cette hausse tarifaire sur le budget de la ville, il va être procédé à l'extinction de l'éclairage public sur une grande partie de la nuit de 23 h 30 à 5 h 30 du 1^{er} octobre au 30 avril et ce sur la quasi-totalité du territoire communal ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station resteront allumés.

Ces différentes solutions engagées en matière de sobriété énergétique sur le fonctionnement de l'éclairage public permettront d'économiser 1.5 million de kWh ce qui représente 136 tonnes de CO₂ évité.

La mise en place de ce nouveau fonctionnement de l'éclairage public permettra d'absorber les ¾ de la hausse tarifaire si aucune modification n'avait été réalisée.

En parallèle, la ville va accentuer les travaux de modernisation de son éclairage public pour augmenter la part de la technologie LED dans le parc d'éclairage public.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

CREATION CHAMBRE FUNERAIRE

Foncier :

Pour permettre la vente de la parcelle destinée à la création de la chambre funéraire, il est nécessaire de déplacer l'association d'utilité publique "Le Chat Agathois".

Cette association qui recueille les chats errants ou perdus, les soigne et leurs trouve de nouveaux foyers, va être délocalisée vers un terrain situé à proximité du Centre Technique Municipal.

Des bungalows existants seront déplacés tandis que les plus vétustes seront remplacés. La livraison est prévue pour le mois de Décembre 2022.

Ce projet sera implanté sur un terrain municipal cadastré LL 395, actuellement d'une surface totale de 3000 m² (Chat Agathois, Régie des plages et Comité des Fêtes), 833 m² seront revendus pour le centre funéraire pour un montant de 375 000 €, la surface restante, soit 2167 m², sera conservée pour l'extension du cimetière.

Surface vendue pour le centre funéraire = 833 m²

Surface conservée pour extension cimetière = 2167 m²

Occupation actuelle de la parcelle = Chats Agathois / régie des Plages / Comité des Fêtes

Occupation future de la parcelle = Centre Funéraire / extension cimetière

Prix de vente pour le centre funéraire = 375.000 €

Projet :

La ville d'AGDE a lancé en septembre 2021 une procédure d'appel à projet pour la construction d'un centre funéraire afin de répondre à la demande croissante en la matière et aux difficultés actuelles des Agathois à accompagner leurs proches défunts sans devoir se déplacer sur d'autres communes.

La construction de la chambre funéraire d'une surface de 100m² avec 4 salons, ainsi qu'une salle de réception, sur un terrain de 833 m² jouxtant le cimetière communal situé boulevard Georges Pompidou, a été confiée à la société FUNECAP.

Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année pour une ouverture prévue en décembre 2023.

CQ :

Peut on améliorer l'entrée en l'aménageant de façon plus distincte ?

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M VIALE, M SABLAIROLES, M DUBOIS, M RUIZ, M BRAULT, M FRANCES, M LOPEZ (sictom).

Représentants du comité de quartier :

Viviane ALENGRIN, Laetitia BERZIN, Marylène BOUYSSOU, Denis BONTEMPS, Jeanine ESCUDIER, Lionel STENGER, Josette GOUJET, Christian FOUCHER, Chantal GILBERT, Josette GOUJET, Lionel LABUSSIÈRE, Serge LELOUP, Jean Marc MENA, Jean Claude NEEL, Alain PAGANON, Jeanine PALUMBO, Jean Paul TAGIASCO.

Absents excusés :

Michel DREMONT, Régine HENRI, Marie Hélène TARDIEU.